

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2021 A 2026**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code de commerce ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

La création de l'établissement public expérimental au 1^{er} janvier 2021 a mis fin au mandat dont disposaient les commissaires aux comptes de l'université pour certifier ses comptes.

Une procédure de consultation a été lancée le 4 mai 2021 dans le cadre de l'accord-cadre de l'AMUE dont l'université est adhérente.

L'objet de ce marché porte sur :

- la certification légale des comptes, sur les services autres que la certification des comptes
- la certification des comptes de la fondation universitaire
- la certification des comptes consolidés.

La commission d'appel d'offres réunie le 16 juin 2021 a retenu les offres du cabinet MAZARS et du cabinet DELOITTE.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la signature du marché subséquent avec le cabinet Mazars et la cabinet Deloitte concernant la désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2021 à 2026.

Membres en exercice : 41

Votes : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2021-06-29-12

TRANSMIS AU RECTEUR :
PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.